

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 24 Septembre

NOS SOLDATS

La France aime son armée, et elle en est justement fière. On vient de le constater une fois de plus à l'occasion des grandes manœuvres de l'Est, les années n'ont fait qu'accroître depuis 1871, si c'est possible, ce sentiment que l'un des prédécesseurs de M. Félix Faure traduisait en des termes d'une haute éloquence lorsqu'il parlait, en 1881, à l'occasion de la remise des drapeaux à l'armée « de cette armée vraiment nationale que la France forme de la meilleure partie d'elle-même, lui donnant toute sa jeunesse, c'est-à-dire ce qu'elle a de plus cher, de plus généreux, de plus vaillant, la pénétrant de son esprit et de ses sentiments, l'animant de son âme. »

Depuis que M. Jules Grévy, en remettant les drapeaux à l'armée, s'exprimait ainsi, des années se sont écoulées, mais l'opinion n'a pas varié, et M. Félix Faure, dans l'allocution qu'il a prononcée à Mirecourt, a pu constater une fois de plus que le pays suit partout ses soldats avec émotion et reconnaissance.

C'est au nom même de cette émotion, de cette reconnaissance légitimement due à ceux qui, demain, défendraient la patrie, si elle était menacée, que nous venons aujourd'hui demander, lorsqu'il s'agit de la santé et de la vie de nos soldats, qu'on ne prolonge pas davantage les étranges pratiques dont le récit attriste et indigné, à cette heure avec raison, le pays tout entier.

Était-il nécessaire d'aller à Madagascar ? C'est là une question sur laquelle nous ne reviendrons pas, encore bien qu'il soit dur de penser qu'on est allé là-bas dépenser tant de millions, alors que le budget est en déficit et qu'il y a tant de travaux indispensables et d'améliorations utiles à réaliser en France et dans les colonies.

Quoi qu'il en soit, on est allé à Madagascar, comme on était allé au Tonkin, au Da-

homey, au Soudan. Ignorait-on du moins dans quelles conditions on y allait, et quelles précautions hygiéniques et sanitaires étaient commandées par l'expérience pour sauvegarder, dans la mesure du possible, la santé des soldats que l'on envoyait combattre sous ce ciel meurtrier ? Aucunement.

En 1885, notamment, la Chambre des députés, avait procédé à une enquête au cours de laquelle les témoignages les plus concluants, les plus décisifs, avaient été recueillis. Ils émanaient d'explorateurs, d'amiraux, d'officiers de marine, qui connaissaient fort bien Madagascar. Ils constataient qu'il ne fallait pas évaluer à moins de 40 p. 0/0 au minimum, le déchet auquel on devait s'attendre, des troupes envoyées pour combattre les Hovas, et cela par suite de la seule insalubrité de la région à parcourir.

C'était déjà beaucoup de passer outre à de tels renseignements. Ne devait-on pas au moins puisqu'on avait ce courage, multiplier les précautions pour diminuer le chiffre de la mortalité et le nombre des malades ?

Les Chambres n'avaient certes pas, malgré la situation obérée du Trésor, marchandé les millions. Qu'a-t-on fait ?

Il n'est pas jusqu'à un journal que l'on n'accusera certes pas d'hostilité préconçue contre le gouvernement, le *Temps*, qui ne constate que « les désolantes nouvelles apportées par le télégraphe auront en France le plus douloureux retentissement. »

Après avoir rappelé que 41 décès se sont produits à bord du *Shamrock* et 43 à bord de la *Concordia*, pendant la traversée de la mer Rouge, le *Temps* ajoute : « Nous n'avons cessé de supplier l'autorité militaire de renoncer à cette mesure inhumaine et de diriger les malades du corps expéditionnaire vers les sanatoria de l'île de la Réunion, où ils auraient rapidement retrouvé la force et la santé ; elle n'a pas tenu compte de nos sollicitations... Et voici qu'on annonce aujourd'hui que le steamer *Notre-Dame-du-Salut* vient d'être affrété par l'Etat pour prendre 700 malades et convalescents et les

rapatrier en France ! Nous voulons croire que, cette fois, le ministre de la guerre ne se montrera pas à ce point impitoyable et qu'il donnera des ordres pour que cet affrété soit dirigé sur la Réunion. Il n'a pas à se préoccuper des exigences du commissariat des colonies, ni des crédits affectés au service sanitaire. La vie de nos soldats avant tout ! »

Rien n'est plus juste. Mais va-t-on enfin faire le nécessaire ? Et n'est-il pas déjà bien tard, trop tard ?

Qui nous rendra tant de jeunes soldats, tant de braves officiers qui ont péri non pas sous le feu de l'ennemi, non pas même par suite des fatigues de l'expédition, mais par suite des querelles de la marine et de la guerre et aussi de la mauvaise organisation du service de santé ?

On annonce qu'à la rentrée des interpellations seront adressées au ministre.

Ce qu'il faut, ce n'est pas seulement des interpellations, mais des actes immédiats de la part du gouvernement qui a déjà assumé des responsabilités si lourdes.

La France, en deuil de ses soldats, réclame ces actes et les attend.

Le ministre lui-même doit avoir hâte de jeter la lumière sur les faits qui lui sont incriminés, car tout cela est vraiment trop triste.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

L'Expédition de Madagascar

La situation sanitaire

Il est temps, pourtant, grand temps qu'on en finisse ; comme la connaissance de la vérité ne peut pas changer d'un iota le résultat de la campagne et que nous serons à Tananarive, ou pas bien loin, à l'instant où seront publiées ces lignes, il n'y a pas d'inconvénient à constater que l'armée s'émiette grand train tous les jours.

Les hôpitaux de campagne qui sont montés (il n'y en a que trois sur quatre et le quatrième

reste à Marlole toutes tentes pliées, toutes caisses clouées sans rendre aucun service), les hôpitaux, dis-je, regorgent, débordent de malades. Calculés pour 250 hommes, ils en contiennent : celui du Ranamangassieka (Suberbieville) 600, et celui d'Ankaboka 1,000 en chiffres ronds. Dans ce dernier, il y a des couchettes improvisées sur plusieurs étages de hauteur, et c'est le plus lamentable spectacle que celui des gémissements des coolies qui y sont empilés et qui y vivent dans une saleté dont rien ne peut donner l'idée.

Il y a de malheureux Kabyles qui n'ont pas changé de vêtements depuis leur départ d'Algérie ! La vermine les recouvre. Que faire ? Savez-vous ce qu'il y a de médecins pour 1,000 malades, dans cet hôpital d'Ankaboka ? Quatre. Combien d'infirmiers valides ? Quatre. Vous imaginez-vous bien le dévouement, le sacrifice absolu de tout, qui doivent inspirer ces quatre docteurs ? A Suberbieville aussi, l'encombrement est énorme. Il reste, je crois, six infirmiers debout pour servir les 600 malades dont une partie couche par terre, sans couchette, sans matelas. C'est miracle qu'on ne perde pas plus de monde ; mais enfin si la mortalité n'est pas aussi grande qu'on le pourrait croire, la maladie terrasse beaucoup trop de gens, avec la terrible anémie qu'elle entraîne à sa suite.

Les effets de l'anémie

Cette anémie a un effet bien curieux, une sorte de folie douce qui persuade aux pauvres diables qu'ils sont les gens les plus heureux du monde. On rencontre de ces somnambules hâves et amaigris, errant par les chemins après avoir échappé à la surveillance des infirmiers.

Écoutez-les. D'une voix basse et fatiguée, ils vous racontent qu'ils ne sont plus en danger. On les a rapatriés. Ils vont prendre le train. L'un dit qu'il s'en va à Barbezieux et de là à Quimper. — « Mais oui, monsieur, Barbezieux dans la Charente... Vous ne connaissez pas ça ? » Alors, sous prétexte de conduire le vagabond à la gare de Barbezieux, vous le ramenez tout doucement à l'hôpital. Un autre, d'un grand sang-froid, demande à son lieutenant les 60,000 francs qu'il doit lui confier pour emporter en France, car il va partir de Majunga... D'autres errant mélancoliquement, cherchant quelque chose de vague ou d'impossible. La nuit dernière, j'entends de gros souliers ferrés arpenter la varangue de bois de la maison que j'habite.

Je crois d'abord à quelque tentative de chantage et j'interpelle assez brusquement l'espèce de fantôme blanchâtre que la clarté de la lune me fait apercevoir. Le fantôme s'approche.

— Malheureux, fit-il à voix basse vous vous êtes perdu...

— Fallait-il donc laisser insulter un chef ?

— Vous êtes marié peut-être ? demanda l'officier après un long silence.

— Oui, mon capitaine.

— Et des enfants ?

— J'ai six fils... quatre servent sur les bateaux de l'Etat... le plus jeune est près de sa mère... l'aîné est boiteux et ne peut être soldat.

Au souvenir de sa fille, qui ne le quittait pas, le capitaine songea aux enfants de ce malheureux, qui, eux aussi, ne reverraient plus leur père.

— Pauvre homme ! murmura-t-il.

La douleur le jeta dans une nouvelle prostration.

Quand il revint à lui, le Breton pensait, immobile devant la fenêtre.

Il l'appela doucement.

— Écoutez-moi bien, dit-il, quand il fut près de lui. Je sais que je ne résisterai pas à ma blessure ; les forces m'abandonnent, je vais mourir... J'ai là, sous ma tunique, un ordre que j'allais porter à Yvré... mort ou vivant, il ne faut pas qu'on le grouve sur moi. Déboutonnez ma tunique, comme pour me panser, et prenez-le, sans éveiller l'attention du factionnaire... là... sur le côté gauche de ma poitrine... vous le déchirez doucement... et vous en cachez les morceaux sous cette paille... Le mobile se pencha, et lentement dégraffa la tunique.

La blessure, cessant d'être maintenue par le drap tendu, s'ouvrit, laissant échapper un flot de sang. L'officier, qui s'était soulevé, perdit connaissance, et le soldat dut retirer de ses deux mains sa

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 15

LE MANOIR DU DIABLE

PAR JACQUES BRÉMOND

PREMIÈRE PARTIE

L'équipage des « Saints-Anges »

IX

Le soldat s'approcha du capitaine Hérier, à demi évanoui.

— Sont-ils partis ? demanda faiblement le blessé.

— On n'entend plus rien, mon capitaine.

— Alors tâchez de faire... vous pourrez regagner le camp...

— Je ne veux pas vous abandonner, répliqua le soldat d'une voix ferme.

Le capitaine leva vers lui ses yeux brillants de fièvre, cherchant à le deviner dans l'ombre.

C'était un homme de haute taille, dont les rides et les cheveux blancs contrastaient avec l'uniforme de mobile qu'il portait.

— De quel corps êtes-vous ? demanda-t-il.

— Des mobilisés bretons...

— Quel âge avez-vous ?

— Soixante ans passés... j'ai repris du service pour la durée de la guerre.

— Votre nom ?

— François Guéguen... je suis pêcheur là-bas,

près de Penmarch... dans le Finistère...

A cet instant, sous une poussée du dehors, la porte céda avec fracas, et plusieurs soldats firent irruption, précédés d'un chef, blond et imberbe, l'épée au clair.

— Encore un, dit-il en français, en apercevant dans l'ombre la haute stature du breton.

Les fusils s'abaissèrent.

— Inutile, cria l'Allemand... il est désarmé.

Les hommes prêts à faire feu, s'arrêtèrent.

Le mobile, debout, était resté impassible.

L'Allemand, en avançant, rencontra le corps du capitaine.

— Il n'est pas seul... dit-il.

Sur son ordre un homme alluma un falot.

Il projeta la lumière sur l'uniforme maculé et méconnaissable de l'officier.

— Qu'est-ce que c'est ça ?

— Ça, répliqua fièrement le soldat breton, c'est un officier français.

Le Bavaïrois fronça d'abord le sourcil, puis, levant les épaules :

— Le drôle ne bonge pas... fit-il.

Et, du bout de sa botte, il hurta durement l'épaule du blessé, qui ne put retenir un cri de douleur.

Il n'avait pas achevé sa phrase, que le breton, levant le bras, laissa par deux fois retomber sa main sur le visage de l'officier allemand, en criant :

— Lâche !

Le coup fut si rapide, qu'il y eut un moment de stupeur parmi les hommes témoins de l'affront fait à leur chef.

Lui, abasourdi, fut quelque temps à se remettre.

C'est un légionnaire qui a dû être singulièrement robuste à en juger par sa charpente osseuse. — « Que demandez-vous à cette heure-ci ? — Mais, fait l'homme avec une douceur d'enfant, je cherche. — Vous cherchez quoi ? — L'escalier du second étage de l'hôpital pour rentrer dans ma salle que je ne peux pas retrouver. » On ramène à l'hôpital le malade évadé, qui, en fait de second étage, se recouche paisible et inconscient sur la terre qui lui sert de lit.

Une bataille

Paris, 22 septembre.

Le ministère de la guerre vient de recevoir du général Duchesne une dépêche dont voici le résumé essentiel :

« Clairmondry, 15 septembre.

« Le général Duchesne, parti de Clairmondry avec trois bataillons du régiment algérien renforcés par un bataillon de Sakalaves, par la 2^e batterie de guerre, la 6^e de la marine, une section du génie et un peloton de cavalerie, a surpris ce matin 15 septembre un poste de Hovas d'environ cinq à six mille hommes, fortement établis avec neuf canons et de nombreux ouvrages fortifiés dans le défilé de Tsinaoudry.

« L'attaque a été faite par les trois colonnes. La colonne des tirailleurs algériens et sakalaves a escaladé, sous le feu de l'ennemi, les hauteurs des crêtes et appuyé très efficacement l'attaque centrale que commandait le colonel Oudry.

« Commencée avant le jour, l'opération s'est terminée à 2 heures par la retraite complète de l'ennemi. Ce dernier laisse 80 morts, 2 canons et de nombreuses munitions.

« Nos troupes couchent sur les positions enlevées et poursuivront demain leur marche.

« De notre côté il n'y a de blessés qu'un sakalave et deux légionnaires ; ces deux derniers très grièvement.

« Un rapport sera envoyé par le général Duchesne, par le paquebot qui partira le 12 octobre de Majunga. »

Une interpellation

Le ministre de la guerre a reçu une lettre de M. Ranc l'informant de son intention de l'interpeller, à la rentrée des Chambres, sur les conditions dans lesquelles s'opère le rapatriement des malades et des convalescents du corps expéditionnaire de Madagascar. Cette interpellation est évidemment justifiée par les faits que l'on connaît : le nombre considérable des décès qui ont eu lieu pendant la traversée du *Shamrock* et du *Concordia*, récemment arrivés à Toulon et à Alger, après avoir passé par la mer Rouge, ont ému vivement la population.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que le climat et la température de la mer Rouge sont un danger mortel pour les malades ; il semblait convenu, d'après une déclaration du ministre de la guerre, qu'on renoncerait à ces périlleuses traversées et que les malades seraient dirigés désormais vers l'île de la Réunion qui n'est qu'à peu de jours de Madagascar et qui possède d'excellents sanatoria sous un climat bienfaisant.

Pourquoi ce système n'est-il pas appliqué ? Comme toujours, on se rejette les responsabilités d'un côté et d'autre entre le ministère de la guerre et le ministère des colonies. On ne peut accuser personne tant qu'on ne connaît pas exactement les causes de la situation, mais l'opinion, douloureusement impressionnée, a le droit de demander au gouvernement des éclaircissements

tête inerte, pour l'empêcher d'aller hanter le sol. Dans ce mouvement, un grand pli cacheté tomba sur la dalle.

D'un bond, le Bavaois enjamba la fenêtre, et posa vivement le pied sur l'enveloppe, sans laisser à l'autre le temps de la saisir.

En se courbant pour la ramasser, sa calotte plate effleura presque la poitrine du breton, toujours agenouillé.

Alors, rapidement, sans quitter sa position, celui-ci enserra le cou du Bavaois, comme dans un étai de fer. L'Allemand essaya une courte lutte, mais bientôt, étouffé sous cette effroyable pression, ses bras restèrent inertes, et tout son corps chancela.

Le breton ne lâcha prise que quand le corps faillit l'entraîner dans sa chute.

Il courut à la fenêtre et jeta un rapide coup d'œil au dehors.

Tout était désert.

Il ramassa la lettre, souffla la lumière du falot, et, prenant dans ses bras le capitaine Hériet, toujours évanoui, il sauta dans la rue, et courut rapidement avec son fardeau.

Quand il fut loin du village, il s'arrêta sur la lisière d'un bois et, posa doucement la main sur la poitrine du capitaine, pour s'assurer s'il vivait encore.

Le cœur battait.

Ranimé par l'eau qui les inondait, le blessé ouvrit faiblement les yeux.

— Ou sommes-nous ? demanda-t-il, en sentant la fraîcheur de la terre mouillée sous ses mains.

— A cinq cents mètres du village, répondit François Gueguen. J'ai pris par la gauche. Dites-

complets, Celui-ci ne doit pas attendre pour cela l'interpellation de M. Ranc, qui ne pourra se produire que dans un mois ; la question doit sortir dès maintenant de l'obscurité et du doute dans lesquels elle se trouve.

Nous ne pouvons douter que le gouvernement se soit vivement ému des faits qui ont semé le deuil dans de si nombreuses familles. Il doit faire connaître sans retard à quoi il faut les attribuer et dégager, s'il le peut, sa responsabilité ; il doit, avant tout, prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne puissent se reproduire.

M. Félix Faure

Paris, 22 septembre.

Le *Figaro* assure qu'au cours du conseil des ministres fixé à mardi, le président de la République fera une importante communication aux membres du gouvernement relativement aux événements de Madagascar.

On n'a pas oublié qu'avant de partir pour le Havre, M. Félix Faure avait eu à ce sujet une longue conférence avec le général Borgnis-Desbordes primitivement désigné pour diriger l'expédition contre les Hovas ; les dernières nouvelles parvenues de Madagascar n'ont pas laissé que de le préoccuper vivement ; elles ont eu, à n'en pas douter, une influence sur l'anticipation de la réunion du conseil des ministres, d'abord fixée au 26 septembre.

D'autre part, le bruit court que des dissentiments graves sont survenus entre le ministre de la guerre et le ministre des colonies, et que le général Zurlinden aurait offert sa démission au président de la République. Les notes émanées ces jours derniers des deux ministères en cause, à propos de la responsabilité dans le rapatriement des malades de Madagascar, ne rendent ces bruits que trop vraisemblables.

La prochaine réunion du conseil des ministres emprunte donc à ces diverses circonstances une importance particulière.

Les manœuvres et la presse russe

Saint-Petersbourg, 23 septembre.

Les *Novosti* relèvent les commentaires tendancieux de la presse étrangère au sujet des manœuvres militaires françaises. Ce journal fait remarquer que le caractère démonstratif des manœuvres de Stettin a été à cette presse tout droit de protester contre les épisodes de Mirecourt, car la France et la Russie ont aussi bien le droit de témoigner de leur solidarité que les Etats de la Triple Alliance ; d'autant plus que leur entente et les mesures militaires qu'elles prennent ont un caractère exclusivement défensif et garantissent le maintien de la paix européenne.

M. Félix Faure et le Tsar

Paris, 23 septembre.

Les journaux étrangers persistent à vouloir croire que le président de la République ira assister aux fêtes du couronnement du tsar.

Une dépêche de Vienne dit que M. Félix Faure partira de Brest, avec une escadre française, pour Copenhague et se rendra de là à Cronstadt, puis à St-Petersbourg et à Moscou.

Mission militaire russe

Lille, 23 septembre.

Le gouverneur militaire de Maubeuge vient d'être informé par le ministre de la guerre, de l'arrivée prochaine du général russe Bogolu-

moi vite la distance d'Yvré... il faut nous éloigner sans retard, nous pouvons être rejoints...

— Yvré ? fit Hériet, qui croyait rêver.

— Voici l'ordre, mon capitaine... nous devons le porter.

— Mais malheureux, laissez-moi là, et partez vite, à quoi bon vous perdre une seconde fois pour moi...

— Le chemin d'Yvré ? dit encore le soldat.

L'officier s'orienta, et de la tête indiqua une direction, en disant :

— Par là... dépêchez-vous... et que Dieu vous protège...

— Il nous protégera tous les deux, mon capitaine... répondit-il.

Et, sans écouter la voix qui lui disait de partir seul, il le souleva de nouveau et reprit sa course.

Clapotant dans les terres détremées, évitant difficilement des trous vagues, que l'obscurité et la pluie aveuglante lui dissimulaient, il restait sourd aux supplications de son chef.

— Laissez-moi, maintenant, disait celui-ci... je suis à l'abri du danger... vous enverrez des hommes me reprendre.

— Vous avez un ordre à remettre... mon capitaine, répondait invariablement le Breton.

Enfin, ils atteignirent les grand-gardes de la division Gougard ; et, peu de temps après, le capitaine Hériet remettait au général l'ordre du commandant en chef.

Il était temps. A bout de forces, il put à peine serrer la main du brave soldat qui venait de lui sauver la vie, et s'évanouit dans les bras des officiers accourus pour féliciter les deux héros.

Au même instant éclatait dans le lointain le

boff, accompagné de plusieurs officiers russes. Ces officiers se rendent dans le Nord pour visiter les travaux de défense du camp retranché de Maubeuge. Il est probable qu'ils se rendront ensuite à Lille pour y faire des études sur le système de forts qui entourent notre ville.

L'armée coloniale

Sur la demande du ministre de la marine qui réclame 1.200 volontaires pour l'infanterie de marine et 600 pour l'artillerie, le ministre de la guerre vient de faire appel aux hommes de l'armée de terre qui désireraient servir dans l'armée coloniale.

Les commandants de corps d'armée doivent faire connaître, pour le 1^{er} novembre prochain, le nombre par régiment, des hommes qui auraient sollicité leur passage dans les troupes coloniales.

Le ministre insiste pour que les demandes des hommes doués d'une bonne santé, d'une bonne tenue et d'une conduite parfaite soient seules accueillies. Les hommes qui n'auraient plus qu'un an à passer sous les drapeaux devront contracter un rengagement.

La date d'incorporation dans l'armée coloniale est fixée au 25 novembre.

Les troupes soudanaises

Le ministre de la guerre vient de décider que la mesure prise sur l'initiative du ministre de la marine à l'égard des officiers des troupes de la marine détachés au Soudan, serait appliquée aux officiers de l'armée de terre.

A l'avenir, le séjour au Soudan sera limité à dix-huit mois pour les officiers ; il est également question d'étendre cette disposition aux hommes de troupe d'origine européenne appartenant aux escadrons de spahis soudanais.

Dans le cas où des officiers ou des hommes des cadres inférieurs désireraient prolonger leur séjour dans la colonie, ils pourraient y être autorisés à la condition de formuler une demande dans ce sens six mois avant l'époque à laquelle ils devaient être rapatriés.

Les crédits supplémentaires

M. Ribot vient, comme ministre des finances, d'adresser une lettre aux présidents de la commission du budget à la Chambre et de la commission des finances au Sénat, pour leur faire connaître le chiffre des crédits supplémentaires qui affecteront l'exercice 1895, et indiquer les mesures qu'il a prises, pour restreindre le plus possible à l'avenir le chiffre de ces crédits, conformément aux engagements qu'il avait pris devant le Parlement.

M. Ribot s'est en effet préoccupé des mesures à prendre pour limiter les demandes de crédits supplémentaires, dont l'importance et la multiplicité tendaient à compromettre l'équilibre des budgets. Pour atteindre ce but, il a adressé dès le commencement d'avril à tous les départements ministériels, une circulaire, en vue de fortifier le contrôle des engagements de dépenses, et de la compléter en demandant aux différents services, lorsque les situations trimestrielles sont établies, d'envisager les dépenses non seulement faites ou engagées, mais encore toutes celles que l'on peut prévoir jusqu'à la fin de l'exercice.

C'est ainsi que le ministre peut aujourd'hui faire connaître la situation au 30 juin, qui donne, vu la date d'avancement de l'exécution du

bruit sourd du canon français, auquel répondaient à Saint-Mars-la-Brayère, les Krupps du prince Frédéric-Charles.

La grande bataille du Mans s'engageait.

Ces deux hommes à l'ambulance, commanda le général.

— Je ne suis pas blessé, mon général, fit le vieux Gueguen. Me refuserez-vous un fusil pour combattre avec les autres ?

Le chef regarda avec admiration ce vieillard, superbe et fier sous ses vêtements souillés de boue.

— Qu'on donne des armes à cet homme, dit-il, Puis, détachant une croix de sa poitrine :

— Vous avez fait votre devoir, à moi de faire le mien...

Et il accrocha sur la capote déchirée du vieux Breton, cette étoile de l'honneur qui devait orner plus tard la veste brodée du bonhomme Gueguen, le pêcheur du Guilvinec...

Le capitaine Hériet n'assistait pas à l'héroïque défense du Mans.

Transporté dans une ambulance, il resta de longs jours entre la vie et la mort, en proie au plus affreux délire.

C'est fut que bien des mois après l'armistice, que les médecins espèrent sa guérison...

Un matin, en ouvrant les yeux dans son lit d'hôpital, son regard, plein de fièvre, s'arrêta sur une personne qui se tenait à côté de la sœur de service.

C'était une jeune fille, toute pâle sous ses vêtements de deuil.

Il ne la reconnut pas d'abord, puis tout à coup il poussa un cri de joie, en essayant de se soulever.

— Geneviève ! ma fille !

Elle s'élança, et couvrit de baisers le front pâli

service, une impression assez nette, au sujet des charges de la période restant à courir. Les situations établies par les différents ministères font ressortir, dès à présent, un chiffre probable de crédits supplémentaires s'élevant à 13 millions, à savoir :

GUERRE, 3.250.780 fr., pour supplément de dépenses sur le chapitre de la viande fraîche.

MARINE, 1.929.304 fr., pour entretien de la flotte envoyée en Extrême-Orient, à l'occasion du conflit sino-japonais, marine, 2.493.685 fr., pour achats de bâtiments à l'industrie privée. Ce crédit est destiné à solder des dépenses que les retards survenus dans l'exécution des contrats n'ont pas permis de payer sur 1894, mais pour lesquels un crédit de 3 millions a été voté.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — 2.260.000 francs pour solde des comptes postaux en faveur des officiers étrangers.

JUSTICE. — 95.637 francs.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — 400.000 francs.

INTÉRIEUR. — 61.000 francs.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — 173.730 francs.

AGRICULTURE. — 159.520 francs.

MARINE (autres services). — 1.923.180 francs.

GUERRE (autres services). — 214.800 francs.

Enfin, le ministre fait prévoir que pour quatre ministères, il est à craindre qu'il n'y ait lieu, par suite de l'insuffisance des crédits inscrits au budget, de demander des crédits supplémentaires, dont le chiffre ne peut être fixé dès maintenant ; à savoir :

TRAVAUX PUBLICS. — Réparation des dommages causés par la rupture de la digue de Bouzey (Vosges).

AGRICULTURE. — Primes à la filature.

COMMERCE. — Primes à la marine marchande.

FINANCES. — Remboursements et restitutions.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Service divers.

Le ministre compte déposer toutes ces demandes de crédits à la rentrée des Chambres, en même temps. Afin de réduire autant que possible les crédits supplémentaires en 1896, il aura soin de proposer au budget de cet exercice les prélèvements nécessaires sur quelques chapitres, dont l'insuffisance est démontrée par l'expérience.

Les propriétés non bâties

Le Parlement a ordonné, par la loi de finances de 1894, une révision générale de l'évaluation de toutes les propriétés non bâties :

« Cette opération, dit le *Rappel*, est analogue à celle qui a été effectuée, il y a quelques années, pour les propriétés bâties ; elle doit servir de base à une péréquation de l'impôt foncier. Elle sera considérable, car elle doit porter sur 150 millions de parcelles dont le service des contributions directes va avoir à faire la nouvelle estimation. On peut juger de l'importance du travail par ce chiffre.

« Déjà la révision des évaluations de la propriété bâtie, qui était cependant une opération très importante, n'avait porté que sur dix millions d'immeubles.

« En vue d'assurer l'exécution de la mesure prescrite par le Parlement, le ministre des finances déposera, à la rentrée, un projet de loi déterminant les voies et moyens et les règles de l'opération, c'est-à-dire les ressources financières pour faire face à la dépense, et les prescriptions légales permettant d'accomplir le travail. »

de son malheureux père.

— Ta mère ? interrogea-t-il anxieux.

L'enfant, sans répondre, fondit en larmes, en montrant son costume noir.

— Morte ! dit d'une voix brisée le capitaine Hériet.

Depuis le commencement de la campagne, les

angoisses de chaque jour minaient la pauvre créature, et le nom de son mari porté sur le bulletin des officiers grièvement blessés, lui donna le dernier coup. Oubliant son état de faiblesse, elle partit pour le rejoindre, mais ses forces l'avaient trahie bientôt, et c'est à grand-peine qu'elle gagna Rennes. Après une courte agonie, elle s'était éteinte dans sa ville natale.

Les derniers devoirs rendus à sa mère, Geneviève continua sa route jusqu'à l'ambulance, et s'installa au chevet de son père, vivant au milieu des saintes filles de l'hôpital, demandant au ciel, dans une incessante prière, de ne pas la faire orpheline.

Dieu l'exauça ; l'infortuné capitaine ne mourut pas.

Après d'incalculables souffrances, il put enfin quitter l'hôpital et se traîner péniblement jusqu'à Rennes pour pleurer sur la tombe de celle qu'il n'avait pas pu revoir.

Puis il songea à orienter sa vie.

Retourner en Touraine, il n'y pensa même pas.

Aurait-il pu vivre avec le souvenir des douces heures passées jadis, dans cette maison endeuillée maintenant !

(A suivre).

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nos compatriotes

Les journaux de la capitale annoncent que notre distingué compatriote, M. Mouliérat, travailleur dans *Cavalleria rusticana*, le rôle de Torridio, qu'il chantera prochainement avec Mlle Emma Calvé, la célèbre cantatrice en vogue.

Chute de cheval

Vendredi matin, en rentrant des manœuvres, le cheval de M. Guieu, médecin-major au 7^e d'infanterie, s'est abattu dans les environs de Mercois. M. Guieu, dans sa chute, s'est foulé le poignet gauche, ce qui ne l'a pas empêché de remonter à cheval pour rentrer à Cahors.

Au 7^e de ligne

Par décret, M. de Girard et Constans, sous-lieutenants au 7^e de ligne, sont nommés lieutenants et maintenus au corps.

Départ de la classe

Ce matin, vers 6 heures 1/2, la musique du 7^e de ligne a accompagné à la gare les hommes dits « de la classe ».

Inutile de dire combien ils étaient heureux de regagner leurs foyers.

Le 207^e de ligne

Le 30 septembre, quinze cents réservistes arriveront à Cahors pour effectuer une période d'instruction de 28 jours.

Ces réservistes formeront, d'après la nouvelle organisation des régiments, le 207^e de ligne, et seront placés sous le commandement de M. le lieutenant-colonel Dufau.

D'accord avec la municipalité, l'autorité militaire s'est préoccupée du logement des hommes du 207^e, qui ne pourraient tous contenir à la caserne.

La municipalité a affecté les locaux suivants : la halle aux grains et le théâtre.

L'Aviron cadurcien

Deux équipes de l'Aviron cadurcien se sont rendues à Montauban où elles vont prendre part aux régates organisées par la Société nautique montalbanaise.

Incendie

Dimanche, vers 7 heures du soir, un violent incendie a complètement détruit deux maisons appartenant à Mme veuve Blanc, au faubourg St-Georges.

Ces immenses étaient habités par M. Advié, fondé de pouvoirs à la Trésorerie générale et M. Chaubard, curé de St-Georges.

Le feu a pris dans une pièce du deuxième étage qui servait de chambre à la cuisinière du curé. On en ignore encore les causes.

Malgré les prompts secours, les deux maisons et tout ce qu'elles contenaient ont été consumées.

Les pertes, tant mobilières qu'immobilières, peuvent être évaluées à 60,000 fr. environ.

Les immeubles sont assurés.

Les pompiers et les soldats du 7^e de ligne sont restés sur le lieu du sinistre toute la nuit.

Hier, vers midi, le feu ayant repris dans les décombres, les pompiers ont dû remettre les pompes en batterie.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Contraventions

Contravention a été relevée contre le nommé Guillaume Lacaze, journalier, demeurant rue Lastié, n° 1, pour ivresse manifeste.

La police a relevé contravention contre la femme Lancien, revendeuse, demeurant rue des Elus, pour avoir acheté des denrées sur la place du Marché avant l'heure réglementaire.

GOURDON

L'eau à Gourdon

Si jamais le moment a été propice pour réparer de ce projet, c'est bien aujourd'hui.

Nos puits, nos fontaines sont presque à sec, au point que le maire a été obligé d'en réglementer rigoureusement l'usage. Aussi, est-ce avec la plus vive satisfaction que nous venons de lire à la porte de l'hôtel de ville, une affiche annonçant que le conseil municipal se réunira dimanche prochain et que la question d'adduction d'eau figure à l'ordre du jour de la séance.

Tout le monde sait qu'une question de cette importance ne se traite pas en un jour et l'on comprend bien que, dans la recherche de la meilleure solution, il puisse se produire des hésitations, des tâtonnements.

Ainsi, le projet consistant d'abord à s'alimenter aux sources de Laumel au moyen d'une machine élévatoire et par voie de concession à un

entrepreneur, n'a pu être abandonné qu'après un sérieux et long examen, au résultat duquel on a jugé que ce projet serait trop coûteux et ne répondrait pas aux besoins de la ville.

Plus tard, lorsqu'on a compris qu'on pourrait nous amener, par sa pente naturelle, l'eau des sources de Janis, il a fallu les faire jauger, ce qu'on a fait pendant la sécheresse de 1894 et ce qu'on est en train de renouveler en ce moment.

Les diverses épreuves auxquelles on les a soumises, paraissent établir et confirmer que ces sources fourniraient par jour une moyenne de 55 litres par habitant.

De plus, comme il y avait par dessus tout, à s'assurer de la qualité des eaux, la municipalité a dû les faire soumettre aux trois analyses exigées : l'analyse chimique, l'analyse minérale et l'analyse bactériologique ont été faites au laboratoire du Comité consultatif d'hygiène publique de France, et l'eau a été jugée de fort bonne qualité.

Nous reconnaissons que l'étude de la question a fait un grand pas ; mais, en présence de la pénible épreuve que nous impose la longue sécheresse que nous subissons et qui, depuis quelque temps, se reproduit à peu près chaque été, nous n'hésitons pas à dire qu'il importe, à cette heure, d'agir vite et résolument.

Si, comme on l'assure, l'administration supérieure considère les travaux d'adduction d'eau comme rentrant dans la catégorie de ceux qui, exceptionnellement, peuvent être dispensés de l'adjudication, que la municipalité recherche immédiatement une *entreprise de gré à gré*. De la sorte, on pourrait éviter de longs délais.

Que, surtout, on ne se laisse pas décourager par quelques récriminations rares, isolées, parlant de quelques personnes possédant des citernes. Il faut laisser ces messieurs dire et répéter à leur aise : « *Il est trop tard pour entreprendre un semblable projet, car aujourd'hui tout le monde a des citernes.* »

La population fait bonne justice d'un semblable langage de la part de citerniers dont la bourse est loin d'être plate.

Cela nous produit l'effet de gens qui, venant de prendre leur large part d'un plantureux repas, s'aviseraient de dire autour d'eux, à de malheureux affamés : « *Maintenant, tous les estomacs sont contents !* »

Espérons qu'à la prochaine réunion, le conseil municipal, s'inspirant des véritables intérêts de la ville, et plus particulièrement des classes pauvres — les non-citerniers étant assurément les plus nombreux — saura trouver le moyen de nous donner dans un avenir prochain, l'eau potable que nous réclamons ardemment.

Un Gourdonnais.

Notre éclairage électrique

Depuis déjà quelque temps notre éclairage électrique est incomplet et défectueux.

La population étant, tout naturellement, impatiente de voir son éclairage rétabli dans des conditions normales, nous avons pris des informations sur les causes de la situation dont nous souffrons et sur sa durée probable.

Or, voici le résultat de nos démarches : Pour l'intelligence de nos renseignements, nous allons d'abord expliquer très succinctement le fonctionnement de l'usine.

La *machine à vapeur* crée la *force mécanique* qui met en mouvement les deux *dynamos* placées à côté d'elle.

La dynamo est un appareil spécial assez compliqué, qui produit l'*électricité*, laquelle, au moyen de fils *conducteurs*, dont l'ensemble est appelé *canalisation*, est amenée aux lampes qu'elle éclaire.

Pour l'éclairage total de la ville, le travail simultané des deux dynamos est absolument indispensable.

Le 13 août dernier, à la suite d'accidents qu'on ne pouvait prévoir, dans la canalisation, la dynamo portant le n° 2 a été pour ainsi dire frappée de *paralyse*, et tout ce qu'on a pu faire pour la mettre en mouvement a été inutile.

Dès le lendemain, on a demandé télégraphiquement à la compagnie propriétaire de l'usine, l'envoi d'un *spécialiste* pour remédier à cet état, et bientôt après arrivait un ingénieur d'une compétence rare au double point de vue théorique et pratique.

Pendant plusieurs jours, il s'est livré à de nombreuses expériences, vraiment intéressantes à observer, tant sur l'une que sur l'autre des deux dynamos. Finalement, il est parvenu à la *certitude* que la cause de l'*inertie* dont avait été frappée la machine électrique n° 2 était dans l'*induit*, c'est-à-dire la partie mobile ou tournante de la dynamo. La réparation de cet organe délicat étant impossible ici, il en a été demandé, par télégramme, un de *neuf* à la compagnie. Celle-ci s'est empressée de réclamer, toujours par voie télégraphique, un nouvel induit à la maison Henrion, de Nancy, des ateliers de laquelle sortent nos deux machines électriques.

Elle a répondu n'en pas avoir de rechange et a fait mettre en chantier la construction du nouvel induit.

Dès qu'il sera terminé, il sera envoyé par Henrion directement à Gourdon, en *grande vitesse*, et l'on espère le recevoir prochainement.

La compagnie s'occupe activement de donner à son usine une meilleure installation générale, et tout porte à croire que, dans un bref délai, elle fournira un bien meilleur éclairage que par le passé.

Parmi les jeunes officiers d'artillerie sortant cette année de l'école d'application de Fontainebleau, nous sommes heureux de voir figurer le nom de notre compatriote, M. Henri Massias, qui est versé en qualité de lieutenant au 21^e d'artillerie à Angoulême.

Le nommé Baptiste Costes a été arrêté par la gendarmerie de Salviac, sous l'inculpation de vol de tabac en feuille.

Costes a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville.

Un mandat de dépôt a été décerné contre le sieur Lafon Jean, de Fajoles, prévenu d'enlèvement de fille mineure et de coups et blessures.

Une information est par ailleurs ouverte contre Lafon et sa concubine pour délit d'adultère.

Lascabanes

Notre compatriote M. Elie Autefrage, receveur de l'enregistrement à Nozeroy (Jura), vient d'être nommé en la même qualité à Lavardac (Lot-et-Garonne).

Saint-Projet

La femme Hébrard, du Mas d'Estieu, commune de St-Projet, atteinte depuis longtemps d'aliénation mentale, était conduite en pèlerinage à Rocamadour par ses parents. Les ayant abandonnés à l'improviste, ils la perdirent de vue. Après l'avoir cherchée pendant cinq jours, on l'a trouvée morte de faim, croit-on, au milieu des bois dans la vallée de St-Sauveur entre Calès et Rocamadour.

Montcuq

Samedi matin, vers 8 heures, le sieur Lestrade propriétaire à Puyboulègue, commune de Montcuq, se rendait en voiture au marché de Cahors, en compagnie de sa femme et de son fils.

A peine étaient-ils arrivés à 3 kilomètres de leur domicile, que le cheval, effrayé par des oies, s'emballa; le fils ayant voulu sauter à terre s'est cassé le poignet gauche en tombant.

Dans sa course vertigineuse, le cheval a renversé la femme Isabelle Gaillard, qui se trouvait sur la route; cette dernière, dans sa chute, a eu les côtes enfoncées et la jambe gauche brisée.

A quelques mètres de là, la voiture versait dans le fossé. Les époux Lestrade n'ont eu que quelques légères contusions.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{re} Itinéraire

1^{re} classe 88 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Anserlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Musique du 7^e de ligne

PROGRAMME des 26 et 29 septembre

Les Cadets de Russie Sellenick.
Le Flucia Kelsen.
Le Bravo Salvayre.
Pour les Bambins Farbach.
De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Département du Lot

Arrondissement de Cahors

Canton de Cahors

SERVICE VICINAL

COMMUNE DE MAXOU

Chemin rural de la Combe del Pradou

RECONNAISSANCE ET OUVERTURE

ETUDES DU PROJET

Arrêté autorisant l'entrée dans les propriétés privées

Le préfet du département du Lot, chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu le rapport présenté à la date du 11 septembre 1895 par M. l'agent-voyer en chef, à l'effet d'obtenir l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur le territoire de la commune de Maxou, pour la préparation du projet de reconnaissance du chemin rural dit de la Combe del Pradou ;

Vu la loi du 29 décembre 1892, article premier ;

Considérant qu'il importe de faciliter les études sur le terrain du projet dont il s'agit ;

ARRÊTE :

Article premier. — Les agents du service vicinal sont autorisés à procéder à toutes les opérations de levée de plans, de nivellements, de sondages et autres que pourront exiger les études du projet susvisé, et à pénétrer, à cet effet, dans les propriétés privées, même closes, de la commune de Maxou.

Chacun des agents chargés de procéder aux études, sera muni d'une copie du présent arrêté, qui devra être représentée à toute réquisition.

Art. 2. — Il est interdit d'entrer dans les maisons consacrées à l'habitation.

Art. 3. — L'introduction des agents du service vicinal n'aura lieu qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par l'article premier de la loi susvisée du 29 décembre 1892, imprimé à la suite du présent arrêté.

Art. 4. — Faute d'avoir été utilisée dans le délai de six mois, l'autorisation sera nulle et non avenue.

Art. 5. — Le présent arrêté sera inséré dans le journal, *Le « Journal du Lot, »* de l'arrondissement de Cahors.

Ampliation en sera adressée :
1^o A M. l'agent-voyer en chef, chargé d'en assurer l'exécution.

2^o Au maire de la commune de Maxou, qui le fera publier et afficher en la forme ordinaire, et le notifiera aux propriétaires de terrains clos.

Fait à Cahors, le 20 septembre 1895.

Pour le Préfet :

Le Secrétaire général, délégué,
LUCIEN DAUCHEZ.

Bibliographie

SUCCÈS DU PIANO

Anthiome (E.). <i>Chant du Pâtre</i> (très facile).....	1 »
Broustet (E.). <i>Kitra</i> , mazurka russe (moyenne force).....	2 »
Cressonnois. <i>Baby</i> , quadrille sur des rondes enfantines (facile).....	1.70
Lacome (P.). <i>Berceuse</i> (moyenne force)...	1.35
Maraval (J.). <i>Ce que raconte le moulin</i> (facile).....	1 »
Pessard (E.). <i>Mlle Carabin</i> , valse (moyenne force).....	2 »
Pfeiffer (G.). <i>Sérénade de Chérubin</i> (difficile).....	1.35
Rougnon (P.). <i>Danse hongroise</i> (moyenne force).....	1 »
Salomé (Th.). <i>Menuet</i> (très facile)....	1 »
Salvayre (G.). <i>Sommeil de la poupée</i> (moyenne force).....	1.70
Serpette (G.). <i>La Garnd russe</i> , marche (moyenne force).....	2 »
Wittman (G.). <i>Marche du Figaro</i> (moyenne force).....	1.70

Pour recevoir franco, adresser commandes et mandats à Paul DUPONT, 4, rue de Boulois, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Plages de la Bretagne
Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %, du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rospenden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

Bibliographie

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme : 1^o 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.

2^o Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3^o Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.

4^o Une ou deux gravures de modes colorées, soit 18 par an.

5^o Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.

6^o Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1^{er} janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte
La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages colorés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	Paris et Seine	12 mois	6 mois	3 mois
	Départements	50 ^{fr}	26 ^{fr}	14 ^{fr}
	Étranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^{fr} en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR. ; UNION POSTALE, 8 FR.

(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.)

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles en égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

A affermer

Pour entrer en jouissances de suite, une vaste salle au rez-de-chaussée ayant servi pour café, avec grandes caves, grenier, et appartements au second. Le tout situé à Cahors, boulevard Gambetta, en face le Théâtre.

S'adresser, à M. Bruel, rue du Lycée, ou à M. Agar, notaire, rue Fénélon.

A CÉDER

Magasin de Papeterie-Librairie, produisant 8,000 francs bénéfices annuels, situé dans une grande ville industrielle de la région du Nord, placé dans une agglomération de 20,000 habitants, sans concurrents et dépendant d'un grand Journal avec importante imprimerie. — Prix 20,000 francs, moitié comptant, le reste à volonté sur bonnes garanties. Marchandises au prix de facture. — Au besoin on créerait situation au preneur dans Journal ou imprimerie.

Ecrire aux initiales A. D. Agence Havas, Place de la Bourse, Paris.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France 5 fr.
Étranger..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

LIQUIDATION

pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.

La Grande

Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
H. DERENDÉRG, prof à l'École des langues orientales.
F. Camille DREYFUS, député de la Seine.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit.
Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.

C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.
H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
H. MARION, professeur à la Sorbonne.
E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie ou nous délivrer d'une multitude de volumes indigènes de l'omniscience. (Arsène HOUSAYE)

Relié : 750 fr.

Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

FÉLIX ALCAN, Éditeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D^{rs} E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte

Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR. ; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.